

SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2003

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire** n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- M. de KERAUTEM est désigné en qualité de Secrétaire.*
- M. le Maire** n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire** n° 3 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des attributions et désistements de locations, des assurances, des aliénations, des contentieux et des préemptions en D.P.U.*
- M. le Maire** n° 4 - **Communications diverses.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- M. le Maire** n° 5 - **Train pendulaire Paris-Orléans – Limoges - Toulouse. Approbation d'une motion.**
- Le rapport d'audit sur les grands projets d'infrastructure, demandé par le Gouvernement et qui vient d'être rendu public, est très préoccupant pour Orléans, le Département du Loiret et la Région Centre.
- Ce rapport considère, en effet, que le projet de train pendulaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (P.O.L.T.) présente « un niveau de rentabilité socio-économique qui ne permet pas (...) d'en recommander la réalisation avant 2020 ».
- Les conclusions de cet audit sont irrecevables à plusieurs égards.
- Il ignore les termes du protocole signé le 21 février 2001 entre l'Etat, les trois régions concernées, la S.N.C.F. et le Réseau Ferré de France actant le principe de réalisation du P.O.L.T. et fixant des délais précis.
- L'audit va à l'encontre d'une politique volontariste en matière d'aménagement du territoire dont l'objet est d'accroître les échanges entre

- Séance du vendredi 28 mars 2003 -

les régions et les villes et de doter à cette fin les territoires des infrastructures nécessaires à leur développement.

Enfin, il méconnaît les aspects environnementaux et va à l'encontre de l'ambitieuse politique de sécurité routière engagée par le Gouvernement. Il fait également fi de l'impact économique et des créations d'emplois induites.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal demande au Gouvernement de ne pas suivre les indications données par le rapport d'audit qui méconnaît les enjeux capitaux de cette liaison ferroviaire indispensable au développement des régions ainsi desservies et de lancer au plus vite la réalisation du P.O.L.T.

Adopté à l'unanimité.

M. LEMAIGNEN

n° 6 - **Projet d'Agglomération. Présentation.**

Le projet d'agglomération a pour objectif :

- de répondre aux enjeux de la charte d'agglomération,
- de réaliser un plan de mandature soucieux des attentes de la population,
- de préparer le schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.).

Après concertation et études, huit principes ont été retenus :

- la Communauté est concentrée sur son cœur de compétence communautaire,
- la Communauté travaille en synergie avec les communes en respectant les principes de complémentarité et subsidiarité,
- le financement des actions retenues est assuré en fonction des hypothèses de recettes avec le principe de tendre vers l'autonomie de chaque budget,
- des enveloppes sont définies tant pour les politiques publiques communautaires que pour CLEO et le projet Loire,
- le transfert de la compétence économique est un élément essentiel du projet d'agglomération,
- un réseau de voies structurantes à budget constant avec définition des rôles de chacun,
- le cadre général de l'intérêt communautaire des compétences partagées est élaboré en référence à la Charte,
- le projet d'agglomération sera révisé à mi-parcours en tenant compte des travaux du S.C.O.T.

- Séance du vendredi 28 mars 2003 -

Six politiques publiques structurent le projet d'agglomération :

- cinq relèvent du cœur de compétences communautaires :
 - l'environnement au quotidien,
 - les infrastructures et déplacements,
 - le développement économique,
 - la cohésion sociale,
 - l'aménagement de l'espace.
- une est une politique publique transversale :
 - le projet Loire/Tram verte.

Un débat s'instaure.

Le Conseil Municipal prend acte.

Mme MARECHAL

n° 7 - **Restauration collective. Délégation de service public. Choix du délégataire et approbation du contrat d'affermage.**

Le contrat de concession de la restauration collective de la Ville arrive à son terme le 31 août 2003. Par délibération en date du 22 février 2002, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de délégation de service public visant à désigner le futur exploitant auquel seront confiées la restauration des écoles publiques et des centres de loisirs sans hébergement, celle des foyers logements du C.C.A.S. et la production des repas destinés au portage. La livraison de ces repas actuellement assurée par la Ville constituait une option.

La procédure s'est déroulée dans le cadre de l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après étude des offres et audition des candidats, la commission chargée de l'ouverture des plis a proposé un classement de trois entreprises, prenant en compte des éléments financiers et d'autres relatifs à la qualité des prestations proposées.

Une négociation a été engagée avec ces trois sociétés afin de rechercher le meilleur rapport qualité/coût de leurs prestations, à l'issue de laquelle M. le Maire a choisi de retenir l'offre de SOGERES et a autorisé la poursuite de la négociation avec cette société.

Le contrat traite :

- de l'étendue des missions ;
- des clientèles desservies ;
- de la reprise du personnel ;
- des aspects financiers : coût des repas, redevance pour les clientèles extérieures ;

- Séance du vendredi 28 mars 2003 -

- de l'apport d'une meilleure réponse aux attentes des Orléanais quant à la qualité du service assuré : facturation des repas réellement consommés, qualité du repas, traitement des alertes sanitaires.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider que le contrat de délégation de la restauration collective s'étendra à la livraison des repas à domicile ;

2°) de décider de retenir la Société SOGERES en qualité de délégataire de la restauration collective ;

3°) d'approuver le contrat de délégation de service public de la restauration collective, à passer avec ladite société.

Adopté par 42 voix contre 9.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 8 - **Décision modificative n° 3.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 9 - **Fiscalité directe locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2003.**

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux de la fiscalité directe locale à hauteur de ceux fixés par délibération du 29 mars 2002, soit :

- taxe d'habitation : 20,99 %
- taxe sur le foncier bâti : 29,81 %
- taxe sur le foncier non bâti : 39,60 %

**Adopté par 42 voix.
Il y a 10 abstentions.**

M. MARTIN

n° 10 - **Office Public d'H.L.M. Garantie d'un emprunt de 115 417 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Office Public d'H.L.M. d'Orléans à hauteur de 57 708,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 115 417 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de deux logements individuels, sis, venelle de la Justice à Orléans.

- Séance du vendredi 28 mars 2003 -

L'Office Public d'H.L.M. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit un logement.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 11 - **Office Public d'H.L.M. Modification de précédentes délibérations :**

a) Garantie d'un emprunt de 98 035 €

Par délibération en date du 22 novembre 2002, le Conseil Municipal a accordé sa garantie financière à l'Office Public d'H.L.M. d'Orléans pour 50 % d'un emprunt de 98 035 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réalisation de travaux de réhabilitation des 40 logements de la Cité Léo Délibes à Orléans.

Compte tenu que cette opération est éligible au « Prêt Renouvellement Urbain » et suite à la demande l'Office Public d'H.L.M. d'Orléans en accord avec la D.D.E., il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications de l'article 2 de la délibération initiale.

Adopté à l'unanimité.

b) Garantie d'un emprunt de 307 355 €.

Par délibération en date du 22 novembre 2002, le Conseil Municipal a accordé sa garantie financière à l'Office Public d'H.L.M. d'Orléans pour 50 % d'un emprunt de 307 355 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réalisation de travaux de réhabilitation des 134 logements du Clos Gauthier à Orléans.

Compte tenu que cette opération est éligible au « Prêt Renouvellement Urbain » et suite à la demande de l'Office Public d'H.L.M. d'Orléans en accord avec la D.D.E., il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications de l'article 2 de la délibération initiale.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN

n° 12 - **Ile Charlemagne. Surveillance des zones de baignade. Approbation d'une convention d'affectation de personnel à passer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret. Autorisation de recrutements directs dans le cadre des emplois saisonniers.**

Afin d'assurer un dispositif de surveillance performant et efficace à la base de loisirs de l'Ile Charlemagne durant l'été, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec le S.D.I.S. relative à l'affectation de sapeurs pompiers ;

- Séance du vendredi 28 mars 2003 -

2°) d'autoriser M. le Maire à procéder aux recrutements directs de sauveteurs, dans le cadre des emplois saisonniers.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIQUE

M. PELLLOUX-PRAYER n° 13 - **Système d'informations géographiques S.I.G.O.R. Echange de données. Approbation d'une convention avec le B.R.G.M.**

Dans le cadre de la mise en œuvre du système d'information géographique « S.I.G.O.R. », la Ville s'est associée à un certain nombre de partenaires qui participent financièrement à la constitution, au développement et à la gestion d'un fonds cartographique commun.

La Ville avait également envisagé de s'associer avec d'autres partenaires, possédant leur propre système d'information géographique, dans le cadre d'un simple échange de données, sans contrepartie financière.

Considérant qu'il existait un gisement commun d'informations pouvant facilement être échangées pour l'enrichissement des systèmes d'information, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le B.R.G.M., afin de formaliser les conditions et les modalités de mise à disposition, d'échanges et d'exploitation des fichiers.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

M. CHAMPIGNY n° 14 - **Spectacles organisés par la Ville. Billetterie. Approbation de conventions avec l'Office de Tourisme et la F.N.A.C.**

Afin de permettre la mise en place de la billetterie des spectacles organisés par la Ville au titre de l'année 2003, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer avec l'Office Public de Tourisme d'Orléans et la F.N.A.C. relatives à la vente de billets pour les spectacles organisés au Théâtre Gérard Philippe, à l'Astrolabe et dans le cadre du Festival de Jazz.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY n° 15 - **Orléans Jazz 2003. Spectacles organisés par la Ville. Approbation d'une convention de partenariat avec l'Université et le C.R.O.U.S.**

Afin de faciliter la venue du public des jeunes et des étudiants à certains spectacles organisés par la Ville, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'Université et le C.R.O.U.S. relative au Passeport A la Culture (P.A.C.) étudiant pour les spectacles organisés par la Ville dans le cadre du Festival de Jazz et lors des concerts à l'Institut ;

- Séance du vendredi 28 mars 2003 -

2°) de décider d'étendre les tarifs J PASS aux étudiants titulaire de la carte P.A.C. aux concerts organisés à l'Institut.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY n° 16 - **Orléans Jazz 2003. Association Les Secoués. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention d'objectifs.**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

M. CHAMPIGNY n° 17 - **Aides à des associations à caractère culturel.**

Les dossiers de demande de subvention ont fait l'objet d'un examen approfondi en fonction des objectifs, des actions menées et des projets envisagés au cours de l'année 2003.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions à des associations culturelles, selon le détail figurant dans la délibération, pour un montant global de 88 800 €.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY n° 18 - **Archilab. Rencontres Internationales d'Architecture d'Orléans. Editions 2003 et 2004. Approbation d'une convention avec le F.R.A.C. Centre.**

Archilab ayant dorénavant acquis un positionnement de référence dans les débats de l'architecture contemporaine, il est désormais d'actualité de définir les conditions de pérennisation de cet événement au cours des années 2003 et 2004, Archilab 2003 constituant une édition de transition avant le passage à un rythme de biennale souhaité par le F.R.A.C. à partir de 2004.

Archilab 2003 est composé d'une exposition présentant sur le site des subsistances militaires les collections historiques du F.R.A.C. Centre, et représente aussi des journées professionnelles rassemblant des architectes et des critiques en architecture.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec le F.R.A.C. Centre, définissant l'ensemble des missions à réaliser conjointement et recensant les obligations respectives des deux partenaires dans le cadre d'Archilab 2003 ;

2°) d'approuver à la demande expresse du F.R.A.C. le passage en biennale d'Archilab à partir de l'édition 2004, en précisant que le nouveau rythme de mise en œuvre impliquera l'engagement de dépenses dès l'année 2003 pour l'édition 2004.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 28 mars 2003 -

M. CHAMPIGNY

n° 19 - **Festival Images Imaginées. Approbation d'une convention d'objectifs avec l'association In Cauda Venenum.**

Les éditions 2001 et 2002 d'Images Imaginées ont proposé un événement fort au cœur de l'été Orléanais.

Ce festival qui aura lieu du 1^{er} au 16 août 2003 est destiné à sensibiliser le public au patrimoine et à la création et la diffusion du cinéma dans les quartiers et en Centre Ville

Devant l'intérêt et l'impact de ce festival, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'objectifs à passer avec l'association In Cauda Venenum afin de définir les conditions dans lesquelles la Ville apporte son concours à la réalisation entière et complète de la manifestation Images Imaginées par l'association ;

2°) de décider de verser à l'association In Cauda Venenum une somme de 105 000 € à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 20 - **Collégiale Saint-Pierre-Le-Puellier. Exposition « Le Cirque ». Remboursement de frais.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser le remboursement des frais engagés par les quatre bénévoles pour le transport d'œuvres lors de l'exposition "Le Cirque" à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier ;

2°) de décider d'accorder le remboursement de frais engagés par des bénévoles pour d'autres manifestations en effectuant un versement sur présentation de justificatifs ou selon le forfait kilométrique pour une somme fixée à 300 € maximum.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 21 - **L'Astrolabe. Concerts à forte notoriété artistique. Fixation des tarifs de droit d'entrée.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'application des tarifs de droits d'entrée suivants pour les productions exceptionnelles à l'Astrolabe d'artistes à forte notoriété :

- plein tarif : 15 ou 18 € en fonction du montant du cachet
- tarif J'Pass : 10 €

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 28 mars 2003 -

- M. CHAMPIGNY n° 22 - **Musée des Beaux-Arts. Travaux de mise en sécurité. Première phase. Approbation d'une convention de financement avec l'Etat.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention attributive de subvention à hauteur de 76 225 € proposée par le Ministère de la Culture et de la Communication (D.R.A.C. Centre), relative à la première phase des travaux de mise en sécurité du musée des Beaux-Arts.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME- RELATIONS EXTERIEURES

- M. GABELLE n° 23 - **Relations Internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.**

Afin d'accompagner et de favoriser les initiatives des porteurs de projets à vocation internationale, individuels, de groupe ou associatifs, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes au titre des appels à projets :

- Association Franco Allemande (A.F.A.)..... 450 €
- Association Orléans-Münster2 300 €
- Association Les Jardins du Tchad 300 €

Adopté à l'unanimité.

- M. GABELLE n° 24 - **Marché de Noël 2003. Installation d'une patinoire mobile. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

- M. GABELLE n° 25 - **Relations Extérieures – Vie Associative. Accueil de délégations françaises et étrangères. Organisation d'événements ou de manifestations. Prise en charge de frais divers.**

Tout au long de l'année, la Ville accueille des délégations françaises ou étrangères provenant principalement de ses villes jumelles et amies et pouvant nécessiter la prise en charge de frais divers.

Par ailleurs, le programme d'animation annuel de la Ville à l'initiative des Relations Extérieures et de la Vie Associative peut nécessiter la prise en charge de frais divers au profit des prestataires retenus.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser la prise en charge des frais inhérents à l'accueil des hôtes de la Ville, notamment les frais d'hébergement, de restauration, de transport et d'assurance, au titre de l'année 2003 ;

- Séance du vendredi 28 mars 2003 -

2°) d'autoriser la prise en charge des frais inhérents à la présence des prestataires, notamment les frais d'hébergement, de restauration et de transport, au titre de l'année 2003.

Adopté à l'unanimité.

COMMERCE

M. GABELLE

n° 26 - **Centre Commercial des Halles Châtelet. Demande de subventions au F.I.S.A.C. Attribution d'une subvention.**

Actuellement, le pôle commercial des Halles Châtelet est soumis aux travaux d'extension de la façade est, et à la mise aux normes « incendie » des locaux commerciaux existants.

Le montant total des travaux s'élève à 225 317 € H.T.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret se propose d'apporter une subvention à hauteur de 15 246 €. La ville d'Orléans propose une participation de 45 738 €, inscrite au budget au titre du dossier relatif au centre ville.

La subvention sollicitée auprès du F.I.S.A.C. s'élève à 45 064 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 45 738 € à l'Association Syndicale Libre des Halles Châtelet ;

2°) de solliciter une subvention de 45 064 € en investissement et 10 000 € en fonctionnement auprès du Secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et la consommation, dans le cadre du F.I.S.A.C.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT,

ACTION ECONOMIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

M. LEMAIGNEN

n° 27 - **Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye. Implantation des Sociétés BREUIL CONSULTANTS et NORISKO. Cession d'un terrain.**

NORISKO, groupe spécialisé dans la prévention et la maîtrise des accidents humains et techniques, est structuré en filiales dont BREUIL CONSULTANTS qui représente la branche environnement de NORISKO.

Ces sociétés sont toutes deux implantées à Orléans.

La Société BREUIL CONSULTANTS étant à l'étroit dans ses locaux et l'agence orléanaise de NORISKO souhaitant quitter les locaux qu'elle loue, les deux entités envisagent donc de regrouper leurs activités sur un seul site.

- Séance du vendredi 28 mars 2003 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'implantation des Sociétés BREUIL CONSULTANTS et NORISKO dans le Parc d'Activités d'Orléans-Sologne-La Saussaye ;

2°) d'approuver la cession à la Société BREUIL CONSULTANTS d'un terrain de 2 705 m² situé lieudit « Rue du Rond d'Eau » au prix de 15,15 €/m² H.T.

Adopté à l'unanimité.

M. LEMAIGNEN n° 28 - **Printemps de l'emploi. Approbation d'une convention avec l'A.N.P.E. Participation de la Ville.**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL n° 29 - **Carnavals 2003. Attribution de subventions.**

Pour la quatrième année, la Ville organise un « Carnaval des Enfants » des écoles du 1^{er} degré avec un défilé en centre ville le 15 mars 2003. Parallèlement, les écoles organisent des carnavals dans leur quartier ou dans leur école.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 10 137 € au titre de l'organisation de carnavals, et dont la répartition est la suivante :

- 2 300 € pour le « Carnaval des Enfants »,
- 7 837 € pour les carnavals de quartier et les carnavals dans les écoles.

Adopté à l'unanimité.

VIE DES QUARTIERS

M. CARRE n° 30 - **Espace S.A.V.O.I.E. Gestion. Attribution d'une subvention à l'association R.E.P.E.R.E.S.**

Depuis le 7 juillet 2000, la convention de partenariat entre la Ville, l'O.P.H.L.M. et la régie de quartier R.E.P.E.R.E.S. règle les modalités de la gestion des activités au sein de l'immeuble situé 22, allée Adélaïde de Savoie à La Source.

Conformément à l'article 6 de la convention de partenariat et au titre de l'année 2003, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 50 000 € à l'association R.E.P.E.R.E.S.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 31 - **Association Familles de France. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Familles de France, afin de lui permettre d'assurer le fonctionnement de ses permanences et de ses activités.

***Adopté par 51 voix.
Il y a 1 non participation.***

Mme STIEVENARD

n° 32 - **Conseils Consultatifs de Quartier. Modification d'une dénomination. Comités de pilotage. Désignation de nouveaux membres.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser la désignation complémentaire de membres au sein de chaque comité de pilotage des Conseils Consultatifs de Quartier ;

2°) de décider de la modification de la dénomination du Consultatif de Quartier Châteaudun-Faubourg Bannier en Dunois-Châteaudun-Faubourg Bannier.

Adopté à l'unanimité.

HYGIENE - SANTE

Mme BOIN

n° 33 - **Aides à des associations relevant du secteur de la santé et du secteur des handicapés.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions :

- à des associations relevant du secteur de la santé pour un montant global de 9 780 €,

- à des associations relevant du secteur des handicapés pour un montant global de 4 250 €.

Le détail des associations figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mme BOIN

n° 34 - **Rencontres Ville et Handicap 2003. Organisation. Modalités de prise en charge de frais.**

Pour la 7^{ème} fois, la Ville organise les Rencontres Ville et Handicap du samedi 17 au lundi 26 mai 2003, avec pour thème : « un autre regard sur le handicap ».

Pour permettre la réalisation des différentes actions, la venue de conférenciers et d'intervenants est prévue, ainsi que la mise à disposition gratuite d'un espace du centre commercial Place d'Arc.

- Séance du vendredi 28 mars 2003 -

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser la prise en charge des dépenses liées à cette manifestation, notamment la prestation de conférenciers et d'intervenants et les frais inhérents à ces actions ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville les conventions nécessaires à intervenir avec les co-financeurs et le prestataire de la parade, les différents intervenants et le Groupement d'Intérêt Economique de la Place d'Arc.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

Mme GRIVOT n° 35 - **Aide en faveur de groupements de jeunesse.**

Afin de favoriser et encourager des actions menées à l'intention des jeunes, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 2 800 € à l'association DEFI pour la réalisation de tracts, d'affiches, de programmes et de divers supports d'information, dans le cadre du festival de musiques actuelles intitulé « Défis'stival » organisé du 30 mai au 1^{er} juin 2003.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT n° 36 - **Aides à des associations sportives pour l'animation et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour l'aide à l'animation et à titre exceptionnel aux associations sportives dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 20 918 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT n° 37 - **Carte Pass-Sport. Mise en place.**

Suite à la création du guichet d'aide aux clubs : « Guichet Club Service » et à la création du dispositif « Sport pour Tous », la carte « Pass' Sport » figure parmi les engagements du mandat.

En effet, elle vise à attirer, par un tarif attractif, les adhérents sportifs orléanais quelles que soient leurs disciplines sportives, à assister aux manifestations sportives et matchs payants en leur faisant bénéficier d'un tarif réduit.

Cette carte sera offerte aux 20 000 licenciés des clubs orléanais sur présentation de la licence sportive.

- Séance du vendredi 28 mars 2003 -

Les réductions accordées lors de chaque manifestation ou match payant seront déterminées en accord avec le président du club concerné.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les principes de mise en œuvre de la carte « Pass'Sport » et notamment sur :

1°) le lancement de la carte « Pass'Sport » dès le 1^{er} avril 2003 ;

2°) l'application d'un partenariat avec les clubs sportifs pour déterminer les manifestations sportives concernées par ce dispositif.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 38 - **Aides en faveur de groupements de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux groupements de loisirs de la Ville dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 6 860 €.

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

M. DUPONT

n° 39 - **Aides à des associations menant des actions en faveur de l'environnement.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions à des associations menant des actions en faveur de l'environnement, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 5 575 €.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 40 - **Quartier Barrière Saint-Marc/La Fontaine. Acquisition de parcelles.**

La Ville poursuit des négociations pour compléter sa réserve foncière aux abords de l'école Michel de la Fourrière et au lieudit Clos de la Fontaine de l'Etuvée, en vue d'aménager une nouvelle entrée à l'école primaire et de construire un nouvel équipement de proximité pour l'accueil des associations et de diverses activités.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'acquisition de 9 parcelles situées aux abords de l'Ecole Michel de la Fourrière, représentant une superficie de 3 311 m², et ce moyennant le prix global de 30 163,60 € ;

2°) de décider de l'acquisition d'une parcelle sise Clos de la Fontaine de l'Etuvée, représentant une superficie de 619 m², et ce moyennant le prix global de 5 500 €.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 28 mars 2003 -

M. CARRE

n° 41 - **Clos du Bignon. Acquisition d'une parcelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 546 m² située dans le Clos du Bignon appartenant à M. Yves LECOEUR pour un prix total de 4 368 €.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 42 - **Réserve foncière dans le quartier nord-est. Acquisition de parcelles.**

Dans le cadre de la réserve foncière dans le quartier nord-est, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition de quatre parcelles appartenant à Mme DOUCET, pour une superficie totale de 747 m², moyennant le prix total de 6 517,50 €.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

M. PELLOUX-PRAYER

n° 43 - **Ecole élémentaire Gutenberg. Remplacement de menuiseries extérieures. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif au remplacement des menuiseries extérieures de l'école Gutenberg.

Compte tenu de l'occupation quasi permanente des locaux, il est nécessaire d'adapter la planification du chantier aux congés scolaires. C'est la raison pour laquelle, cette opération est décomposée en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER

n° 44 - **Eglise Saint-Paterne. Travaux de ravalement des façades. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de ravalement des façades de l'église Saint-Paterne.

Ces façades ont en effet subi les altérations dues principalement à la pollution routière et plus particulièrement sur les façades nord et est. De surcroît, n'étant pas exposées au soleil, des mousses ont proliféré dans certaines zones humides.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER

n° 45 - **Eglise Notre Dame des Foyers. Création de vitraux. Demande de subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat et de rechercher d'autres partenaires financeurs pour la création de vitraux à l'église Notre-Dame des Foyers, propriété de la Ville, située rue Porte Dunoise.

- Séance du vendredi 28 mars 2003 -

Le coût de cette opération peut être estimée à 70 000 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 46 - **Bâtiments communaux. Complexe industriel rue Moine. Marché pour l'entretien ménager. Approbation d'un avenant.**

Compte tenu qu'une partie des locaux du complexe industriel rue Moine reste à disposition du service Assainissement de la Communauté de l'Agglomération Orléanaise qui en assure elle-même l'entretien, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au marché relatif à l'entretien ménager de plusieurs bâtiments communaux, à passer avec l'Entreprise Penauille, fixant les modalités de prise en compte de la réduction des locaux à entretenir dont le nouveau montant est ramené de 51 257,67 € T.T.C. à 49 504,46 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PELLOUX-PRAYER n° 47 - **Mairie de proximité de Saint-Marceau. Réaménagement partiel du rez-de-chaussée et des extérieurs. Approbation du projet et du dossier de consultation des entreprises.**

Par délibération en date du 7 mars 2003, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'avant-projet sommaire relatif au réaménagement partiel du rez-de-chaussée et des extérieurs à la Mairie de proximité de Saint-Marceau.

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le dossier d'appel d'offres ouvert en huit lots correspondant.

Le délai d'exécution est fixé à quatre mois.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 10 abstentions.***

M. PELLOUX-PRAYER n° 48 - **Plaine de Jeux du Belneuf. Boulodrome couvert. Construction. Approbation du projet et du dossier de consultation des entreprises.**

Par délibération en date du 31 janvier 2003, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'avant-projet sommaire et de demande de subvention relatif à la construction d'un boulodrome couvert à la Plaine de Jeux du Belneuf.

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le dossier d'appel d'offres ouvert en treize lots correspondant.

Le délai d'exécution est fixé à six mois.

Adopté à l'unanimité.

RESEAUX DE COMMUNICATION ET DE L'ELECTRICITE

- M. PELLOUX-PRAYER n° 49 - **Parc des Expositions et des Congrès. Réfection de l'éclairage et de la distribution en énergie électrique. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert avec variantes et options relatif aux travaux de réfection de l'éclairage du parking et de la distribution en énergie électrique du Parc des Expositions et des Congrès.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS

- M. DUPONT n° 50 - **Travaux d'élagage, de dessouchage et de traitement phytosanitaire des arbres. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine arboré de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres relatif aux travaux d'élagage, de dessouchage et de traitement phytosanitaire des arbres.

Adopté à l'unanimité.

- M. DUPONT n° 51 - **Parc Pasteur. Rénovation de la grille et des murets, rues Pierre de Serbie et Ferdinand Buisson. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans la continuité des travaux de rénovation des clôtures et murets du Parc Pasteur commencés dès 1993, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert en deux lots relatif aux travaux de rénovation de la grille et des murets du Parc Pasteur, rues Pierre de Serbie et Ferdinand Buisson.

Adopté à l'unanimité.

- M. DUPONT n° 52 - **Entretien de divers espaces verts. Approbation d'un nouveau dossier d'appel d'offres.**

Pour l'entretien de divers espaces verts de la Ville : plaine du Belneuf, quais de Loire, accotements de rues, réserves foncières et Ile Charlemagne, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau dossier d'appel d'offres ouvert correspondant, portant sur une durée d'un an renouvelable deux fois.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE ET PROPLETE

M. PELLOUX-PRAYER n° 53 - **Plan Lumière. Eclairage public et illuminations. Fourniture et pose de matériel. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre du projet d'embellissement du Centre Ville et du Plan Lumière, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et la pose de matériel d'éclairage public et d'illuminations.

La durée du marché établi est d'un an, éventuellement renouvelable deux fois par reconduction expresse, et son montant annuel est compris, en prix de base, entre 240 000 € H.T. et 960 000 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 54 - **Signalisation routière verticale. Fourniture de panneaux. Année 2003. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de panneaux de signalisation routière.

La durée du marché serait d'un an à compter de la date de notification, et son montant global serait compris, en prix de base, entre 15 000 € H.T. et 60 000 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE n° 55 - **Décorations de Noël. Fourniture de matériel. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre de l'embellissement des rues au moment des fêtes de fin d'année, il a été décidé en 2003 de renouveler l'illumination dans certaines rues du Centre Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de matériel de décorations de Noël.

La durée du marché est d'un an, et son montant annuel est compris, en prix de base entre 25 000 € H.T. et 100 000 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 31 mars 2003

Le Maire,

Serge GROUARD